



SOBOPAC

375 AVENUE DE TIVOLI – BAT A

33110 LE BOUSCAT - FRANCE

Tél. : (33) 5 56 358 358

Fax : (33) 5 56 358 348

E-mail : commercial@soboplac.com

Web site : www.soboplac.fr

Le Bouscat, jeudi 15 février 2024

GARANTIE COMMERCIALE

La société Soboplac, SASU au capital de 711 905€, SIRET : 304 734 353 00085, dont le siège est sis 375 avenue de Tivoli, 33110, certifie garantir les produits de la gamme de terrasses proposée pour une durée de 10 ans à compter de la date de livraison.

Cette garantie s'applique dès lors que le DTU 51.4 des terrasses bois est respecté.

Bien que soigneusement usinées, les lames de terrasses répondent à des tolérances dimensionnelles d'épaisseur, largeur, déformations telles qu'appréciées dans le DTU 51.4

Il est rappelé la nécessité de maintenir l'état sanitaire initial de la sous face notamment l'intégrité de la ventilation et des abords directs du platelage.

Il est rappelé la nécessaire présence de défauts de surface (écharde, gerces etc, sans que la liste soit exhaustive) liée à la nature du matériau bois avec nécessité de contrôle régulier et de restauration de l'état de surface du platelage.

Cette garantie ne s'applique pas :

- Aux dommages résultant de l'usure normale du produit
- Aux dommages résultants d'un stockage non adapté avant et pendant la pose
- Aux variations de couleurs : le bois est un matériau vivant dont la couleur peut varier selon les lames et selon l'exposition aux UV
- Aux dommages liés à un usage anormal du produit
- Accidents, forces majeures
- Aux défauts d'aspect résultants d'un nettoyage non conforme, à l'application de produits inadéquats, au non-respect instructions d'utilisation.

Il est important de savoir également que l'éventualité du remplacement de certaines lames est à la charge du client, avec un maximum de 3 % de la surface totale, pendant les deux premières années complètes suivant le document signé de la parfaite réception des travaux.

La société Soboplac ne pourra être tenue à garantir les défauts, désordres et non conformités apparentes à la réception et à la pose de la terrasse qui n'ont pas été immédiatement signalés.

La garantie sur les terrasses bois s'appliquera sous réserves de l'application et du respect du DTU 51.4, mise en œuvre des terrasses bois.



SOBOPLAC

375 AVENUE DE TIVOLI – BAT A

33110 LE BOUSCAT - FRANCE

Tél. : (33) 5 56 358 358

Fax : (33) 5 56 358 348

E-mail : commercial@soboplac.com

Web site : www.soboplac.fr